

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 24 juin 2016

Le vingt quatre juin deux mille seize, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le dix sept juin deux mille seize, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 23

Christine GUILLEMY, Bérangère ABBA, Jean-Charles BERTHIER, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Johann CLERC, Didier COGNON, Odile DECHANET, Abbès DJANTI, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FOURNIE, Gérard GROSLAMBERT, Patrick LEFEVRE, Marie-Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Sophie NOEL, André-Xavier RESLINGER, Frédéric ROUSSEL, Catherine SFEIR, Bernard SIMON, Marielle THIBOUT, Patrick VIARD

EXCUSES : 10

Gérard BOCQUILLON, Axel CAUSIN, Karine COLOMBO, Yasmina EL FAQIR, Paul FLAMERION, Jessica GOULIN, Béatrice JEHLE, Michèle LEMAIRE, Véronique NICKELS, Frédéric PERRIN

ABSENTS : 2

Delphine GAUTIER-SDIGHA, Catherine PAZDZIOR

PROCURATIONS : 9

Gérard BOCQUILLON à Odile DECHANET, Axel CAUSIN à Patrick LEFEVRE, Karine COLOMBO à Catherine SFEIR, Yasmina EL FAQIR à Abbès DJANTI, Jessica GOULIN à Johann CLERC, Béatrice JEHLE à Céline BRASSEUR, Michèle LEMAIRE à Valérie NEDELEC, Véronique NICKELS à Frédéric ROUSSEL, Frédéric PERRIN à Jacky BOICHOT

Monsieur Paul FOURNIE est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Arrêté préfectoral n°1414 du 23 mai 2016 portant projet de périmètre du syndicat fermé issu de la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique (SIAH) de Marne Perthois, de la Vallée de la Blaise, de Marne Vallage, de Marne Barrois Vallée, de la Vallée de la Suize et du Bassin de Marne Amont - Accord du conseil

Le Conseil décide de donner son accord, à l'unanimité, au projet de périmètre du syndicat mixte fermé issu de la fusion des syndicats

intercommunaux d'aménagement hydraulique (SIAH) de Marne Perthois, de la Vallée de la Blaise, de Marne Vallage, de Marne Barrois Vallée, de la Vallée de la Suize et du SIAH du Bassin de Marne Amont tel qu'arrêté par le Préfet qui propose notamment la dissolution de six syndicats d'aménagement hydraulique qui conduira à la création d'un syndicat à l'échelle de l'ensemble du bassin versant Marne.

LA VENDUE

2. Cession d'un terrain communal destiné à accueillir des activités économiques sur la zone de la Vendue à la SCI ALPHONSE DE POITIERS (groupe HOUBE) : approbation du Projet Urbain Partenarial (PUP)

Par une délibération du 20 mai 2016, le conseil municipal de la ville de Chaumont a approuvé les modalités de cession du terrain « la vendue » entre la ville et le constructeur. Cette cession prévoit comme condition suspensive la régularisation d'une convention de Projet Urbain Partenarial par laquelle la SCI ALPHONSE DE POITIERS participera au financement des travaux de desserte du futur Parc Commercial (rond points et liaison RD 619/RD 143) à hauteur de **1 130 000** euros versés à la ville. Cette convention vient remplacer la convention de PUP.

Par courrier du 9 mai 2016, le constructeur s'est engagé à participer aux coûts des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins des usagers de l'ensemble commercial dans le cadre d'une convention de projet urbain partenarial (ci-après, "le PUP"), sous la forme d'une participation financière forfaitaire d'un montant de UN MILLION CENT TRENTE MILLE EUROS (1 130 000 €).

Le coût estimatif des travaux tendant à l'intégration d'un giratoire pour établir la jonction avec la route D 143 est de 284 959 € HT. Ce coût sera intégralement pris en charge par la société SCI ALPHONSE DE POITIERS

Le coût estimatif des travaux permettant la réalisation d'une liaison routière entre la route D 619 et la route D 143 et l'aménagement de l'accès Sud est de 2 559 342 € HT. La prise en charge par la société SCI ALPHONSE DE POITIERS sera de 33,018 % correspondant à une participation de 845 041 € HT.

La Commune s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements prévus à l'article 3, au plus tôt le 1^{er} septembre 2017, compte tenu de l'engagement pris par le Constructeur aux termes de la promesse de vente ayant précédé les présentes de procéder à la réalisation des travaux du Projet pour parvenir à une ouverture du parc commercial le 5 janvier 2018; en tout état de cause la Commune s'engage à avoir achevé ses travaux trois (3) mois au plus tard, avant la date d'ouverture effective du parc commercial.

Toutefois, en cas de retard de la Commune dans la réalisation des travaux par rapport à la date d'achèvement ci-dessus convenue, cette dernière sera redevable envers le Constructeur d'une pénalité de retard fixée forfaitairement à 30 000 € par mois de retard, sauf l'hypothèse où ce retard n'aurait pas engendré de retard par rapport à la date d'ouverture effective au public du parc commercial. En toute hypothèse, la pénalité est plafonnée à un maximum de 278.208 €.

Le Conseil décide à raison de 28 voix pour et de 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR, Bérangère ABBA) :

- d'approuver les dispositions de la convention de Projet Urbain Partenarial, laquelle se substitue à la convention de Projet Urbain Partenarial conclue avec la société CECOVILLE considérée comme caduque du fait de la déclaration sans suite de la procédure de cession du terrain communal,
- d'autoriser le Maire à la signer.

2 bis. Aménagement sur le secteur de La Vendue d'un projet de centre commercial et d'un programme de voiries - Mesures de compensations environnementales - Protocole financier de prise en charge - Ville de CHAUMONT / SCI Alphonse de Poitiers

Par une délibération du 20 mai 2016, le conseil municipal de la ville de Chaumont a approuvé les modalités de cession du terrain « la vendue » entre la ville et le constructeur. Cette cession prévoit comme condition suspensive la régularisation d'un protocole environnemental.

En effet, la réalisation de constructions et les aménagements viaires qui lui sont connexes nécessaire au projet commercial sont assujettis à des autorisations administratives en cours de validité dont certaines d'entre elles autorisent la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, conditionnées à la mise en œuvre de mesures spécifiques de compensation environnementales.

Pour ces milieux naturels sensibles, l'enjeu écologique repose majoritairement sur l'habitat de pelouse calcaire mésoxérophile, habitat inscrit sur la Liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne accueillant notamment un couple d'Alouette Lulu, espèce protégée (Protection nationale - Annexe III de la Convention de Berne - Liste rouge Champagne-Ardenne niveau Vulnérable), mais aussi quatre espèces protégées inféodées à cet habitat que peuvent être le Lézard des murailles, l'Orvet fragile, la Couleuvre verte et jaune ou encore la Couleuvre à Collier.

L'aménagement de la zone commerciale et les travaux connexes de voirie expose à la destruction de cet habitat et la perturbation des espèces qui leur sont inféodés, il est donc prévu la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction des impacts sur les milieux et de compensation en cas d'impact résiduel identifié.

Aux fins d'apporter aux experts institutionnels qui ont instruit favorablement ces propositions, la garantie de la pérennité de ces mesures, et du fait qu'un certain nombre d'impacts environnementaux cumulés étaient consécutifs à la réalisation du programme de travaux dans son ensemble, la ville de Chaumont s'est engagée dans une contractualisation sur la durée avec l'Etat (gestion écologique de la ZNIEFF de la Vendue - terrain militaire), la commune de Marnay sur Marne (restitution d'une pelouse mésoxérophile) et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (coordination et planification des opérations de gestion écologique des sites naturels à réhabiliter ou à maintenir), se substituant ainsi pour partie à l'opérateur du centre commercial dans ses obligations de compensation.

Un protocole financier doit donc permettre à la collectivité de s'assurer le remboursement par la SCI Alphonse de Poitiers des sommes à investir pour son compte et relatives aux impacts environnementaux du projet de centre commercial.

Ainsi, sur un montant estimé à ce jour à hauteur de 338.840 € à charge de la SCI Alphonse de Poitiers aux fins de compenser l'impact environnemental du projet de centre commercial,

- 112.300 € relèvent de travaux d'investissement qui seront réalisés par la commune et remboursables forfaitairement à la date de signature de l'acte de vente des terrains d'assiette,
- 166.640 € relèvent de travaux de gestion sur la durée, assurés par la commune, et remboursés annuellement par la SCI Alphonse de Poitiers dès leur réalisation et jusqu'à la fin des engagements pris pour assurer la réalisation des mesures (trente années),
- le solde soit 59.900 € reste financé directement par la SCI Alphonse de Poitiers.

Le Conseil décide à raison de 29 voix pour et de 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR, Bérangère ABBA) :

- d'autoriser madame le Maire à signer le protocole financier à mettre en œuvre avec la SCI Alphonse de Poitiers selon les modalités du projet,
- de donner tous pouvoirs à madame le Maire pour conclure ladite opération.

3. Demande de subvention pour l'aménagement de la zone d'activités commerciales dite de la Vendue

DEPENSES		RESSOURCES			
Postes principaux de dépenses	Montant HT	Financeurs	Base subventionnable	Subvention	% / coût total
Travaux de voirie	1 994 902,59	Financeurs privé (PUP)	4 043 498,83	1 130 000,00	27,95%
Eclairage	85 274,00	Etat	3 197 496,84	911 373,63	22,54%
Espaces verts	249 188,89	GIP Haute-Marne	3 409 786,95	1 193 425,43	29,51%
MOE travaux (dont coordination SPS)	147 315,51				
Assainissement	301 520,00				
MOE et SPS assainissement	18 200,00				
Contrôle externe	83 612,04				
Diagnostic archéologique (phase 2)	12 541,81				
Mesures environnementales compensatoires	304 942,00				
Dépenses réalisées (acquisitions foncières, diagnostics, études, indemnités, honoraires, MOE, défrichage, ...)	715 614,30				
Révision de prix travaux (5%)	117 202,01				
Révision de prix MOE (4%)	13 185,68	Autofinancement		808 699,77	20,00%
TOTAL	4 043 498,83	TOTAL		4 043 498,83	100,00%

Le Conseil décide à raison de 28 voix pour et de 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR, Bérangère ABBA) :

- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier.

FINANCES

4. Budget principal - Compte de gestion 2015

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget principal de la ville de Chaumont qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 1 172 684,21 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 1 663 210,67 euros.

5. Budget principal - Compte administratif 2015

Le Conseil adopte à raison de 29 voix pour et de 4 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Patrick LEFEVRE) le compte administratif de l'exercice 2015 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 1 172 684,21 euros,
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 1 663 210,67 euros,
- Un résultat globalisé après reports excédentaire de 1 601 669,41 euros.

6. Budget annexe de l'assainissement - Compte de gestion 2015

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 172 360,22 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 324 274,20 euros.

7. Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif 2015

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2015 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 172 360,22 euros,
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 324 274,20 euros,
- Un résultat globalisé après reports excédentaire de 132 611,73 euros.

8. Budget annexe de l'eau - Compte de gestion 2015

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'eau qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 328 669,30 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 298 302,26 euros.

9. Budget annexe de l'eau - Compte administratif 2015

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2015 qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 328 669,30 euros,
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 298 302,26 euros,
- Un résultat globalisé après reports excédentaire de 276 599,49 euros.

10. Budget annexe des résidences sociales - Compte de gestion 2015

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget annexe des résidences sociales qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 5 668,38 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 24 262,41 euros.

11. Budget annexe des résidences sociales - Compte administratif 2015

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2015 qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 5 668,38 euros,
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 24 262,41 euros,

- Un résultat globalisé après reports excédentaire de 20 762,90 euros.

12. Budget annexe du multiplexe cinématographique - Compte de gestion 2015

Le conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget annexe du multiplexe cinématographique qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 26 606,51 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 168 340,19 euros.

13. Budget annexe du multiplexe cinématographique - Compte administratif 2015

Le Conseil adopte, à raison de 28 voix pour et de 6 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR), le compte administratif de l'exercice 2015 qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 26 606,51 euros,
- Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 168 340,19 euros,
- Un résultat globalisé après reports excédentaire de 168 340,19 euros.

14. Autorisation de programme

Le Conseil adopte l'autorisation de programme relative au projet de la Vendue à raison de 28 voix pour et de 7 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE, Catherine SFEIR, Bérange ABBA).

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016

programme : La Vendue

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération (autorisation de programme) :

4 998 649,27 TTC

Durée de réalisation :

8 ans

		de 2010 à 2015	2016	2017	CUMUL
		Réalisation	Prévisions	Prévisions	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	889 649,27	899 000,00	3 210 000,00	4 998 649,27
	Budget principal	889 649,27	859 000,00	2 840 000,00	4 588 649,27
	Budget assainissement	-	40 000,00	370 000,00	410 000,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	59 000,00	333 766,00	2 901 033,06	3 293 799,06
	PUP	59 000,00	333 766,00	796 234,00	1 189 000,00
	subventions		-	2 104 799,06	2 104 799,06
BESOIN DE FINANCEMENT		830 649,27	565 234,00	308 966,94	1 704 850,21

15. Budget principal : Décision modificative n°01

Le Conseil adopte la décision modificative n°01 du budget principal à raison de 30 voix pour et de 5 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE), qui s'équilibre à 231 356.00 euros en fonctionnement et est en suréquilibre d'investissement de 1 771 746 euros.

16. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale 2015 - communication

Conformément aux nouvelles dispositions nées de la loi du 21 février 2014 n°2014-173 de l'article L.1111-2 du CGCT qui stipule que « chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain.

Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés. L'ensemble des indicateurs et des analyses de ce rapport sont présentés par sexe. »

La ville de Chaumont a perçu au titre de la DSUCS 2015 une somme de 2 544 348 euros, en augmentation de 435 956 euros soit 20.68% par rapport à 2014 (rappel 2014 : 2 108 392 euros).

Le Conseil prend acte.

17. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Tarifs 2017

Le Conseil décide à l'unanimité :

- De reconduire l'exonération totale des enseignes non scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² en application de l'article L.2333-8 du CGCT,
- De baisser de 2.5€, par rapport au tarif appliqué en 2016, le tarif de base pour l'année 2017 pour le fixer à 12.50€ (soit une baisse de 2.90€ du tarif de base réglementé).

18. Quartier Foch - Société d'Équipement Vosgienne- Approbation du compte-rendu annuel d'activités 2015

Pour permettre au concédant d'exercer son droit à contrôle comptable en application de l'article 5 II de la loi N°83-597 du 7 juillet 1983 sur les Sociétés d'Économie Mixte et conformément à la Concession d'aménagement du 19 octobre 2001, notamment son article 22, le Concessionnaire doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres de l'opération concédée et doit présenter chaque année au Concédant, après actualisation, le bilan et le plan de trésorerie de ladite opération.

Le bilan du Quartier Foch, arrêté au 31/12/2015, fait apparaître un poste de dépenses s'élevant à 18 269 k€ à et un poste de recettes s'élevant à 14 199 k€ incluant le financement correspondant, soit un solde négatif de 4 070 k€ HT et un solde négatif de trésorerie s'élevant à 3 291 k€.

Ce bilan révisé s'équilibre en dépense et en recettes à 19 395 k€ grâce à la participation de la Collectivité qui a été portée à 3 216 k€, conformément à l'approbation en conseil municipal du 3 octobre 2014 du rapport annuel de l'opération au 31 décembre 2013 et à la signature de l'avenant n° 6 à la présente convention publique d'aménagement. Dans ce cadre, la participation de la Collectivité à verser en 2016 s'élève à 84 k€.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités 2015 de la SEV concernant le site du quartier Foch, le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie révisés à la date du 31/12/2015,
- de verser la participation de la ville de 84 k€ programmée en 2016.

SERVICES AU PUBLIC

→ CULTURE

19. Avenant financier n°3 à la convention de partenariat entre la MJC et la Ville de Chaumont

Le Conseil décide, à l'unanimité, (Bérangère ABBA, Patrick LEFEVRE ne prennent pas part au vote.) :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier n°3;
- de verser à l'association en complément :
 - 9 000 € pour le projet Ciné Asso ;
 - 10 000 € pour Ciné Marmaille ;
 - 5 000 € pour aide à la structure.

20. Tarifs du Conservatoire de musique pour la saison 2016/2017

Le Conseil adopte les tarifs applicables à compter **du 22 août 2016** à raison de 30 voix pour et de 5 voix contre (Axel CAUSIN, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Patrick LEFEVRE).

21. Tarifs Nouveau Relax - saison 2016-2017

Le conseil approuve, à l'unanimité, les tarifs du Nouveau Relax pour la saison 2016/ 2017.

→ SPORT

22. Dispositif chèque sport

Le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à prolonger le dispositif chèque sport pour la rentrée 2016/2017.

URBANISME, COHERENCE TERRITORIALE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

→ Environnement, Développement durable

23. Projet de parc éolien de Riaucourt-Darmannes - Avis du conseil

Le conseil émet un avis défavorable au projet d'aménagement d'un parc éolien sur les communes de Riaucourt et Darmannes, à raison de 28 voix pour, 3 voix contre (Bérangère ABBA, Delphine GAUTIER- SDIGHA, Pierre ETIENNE) et 3 abstentions (Sophie NOËL, Patrick LEFEVRE, Abbès DJANTI).

Jacky BOICHOT ne prend pas part au vote.

24. Précarité énergétique - Convention de partenariat avec E.D.F.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Chaumont et EDF pour l'accompagnement des clients en situation de précarité énergétique.

→ Urbanisme

25. Cession de l'ensemble immobilier 11, rue Decrès à Hamaris - délibération rectificative

Par délibération n°2016/33 en date du 25 mars 2016, le Conseil municipal a validé la cession à HAMARIS de l'ensemble immobilier sis 11, rue Decrès. Or, dans cette délibération, il n'a pas été fait mention de la parcelle située à l'arrière qui fait partie de cet ensemble immobilier.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- réitérer cette décision de cession au profit d'HAMARIS de l'ensemble immobilier sis 11, rue Decrès;
- dire que les autres termes de la délibération du 25 mars 2016 restent inchangés ;

- donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure ladite opération.

26. Etablissement d'une servitude de passage au profit de Réseau de Transport d'Electricité - Ligne aérienne Bassigny - Chaumont - Territoire de Chamarandes-Choignes

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude avec Réseau de Transport d'Electricité relative à l'implantation de la ligne électrique aérienne de 63000 volts entre les supports 74N et 76 traversant la parcelle communale cadastrées 096 section ZC n°31 sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes,
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

27. Modalité de résiliation concerté d'un bail de chasse - Lot 7 Les marchepierres

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- de fixer l'indemnité consécutive de la demande de résiliation concertée transmise par monsieur Denis JOB et portant sur le lot n°7 « Les Marchepierres » à un montant correspondant à la moitié du dernier loyer perçu, soit cinquante-cinq euros et ce en dérogation à l'article 49 du cahier des clauses générales en vigueur et régissant la concession du droit de chasse en forêt communale de Chaumont,
- de donner tous pouvoirs à madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette opération.

→ Ingénierie

28. Réseau de chaleur : Convention de mise à disposition des chaudières de l'hôpital et de leurs accessoires

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition des chaudières de l'hôpital et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

29. Réseau de chaleur : Convention de fourniture de chaleur au réseau de la Ville de Chaumont par l'installation de cogénération de COFELY

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de fourniture de chaleur au réseau de la ville de Chaumont par l'installation de cogénération de COFELY et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

30. Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public de production et de distribution de chaleur sur les quartiers Sud

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°4 dont le but est de faciliter les modalités de paiement des frais de raccordement et de changer la dénomination du réseau de chaleur et d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces y afférentes.

31. Adhésion à la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'engager une démarche qualité et d'adhérer à la charte qualité des réseaux d'assainissement nationale pour tous les travaux d'assainissement de la Commune de Chaumont pour une durée de 5 ans.

32. Demande de subvention pour la création de réseaux d'assainissement à Chaumont

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides financières de différents organismes (Agence de l'Eau Seine-Normandie...) et à signer tous les documents administratifs relatifs aux travaux de création d'un réseau strict eaux usées dans diverses rues. Ces

travaux permettront de collecter l'ensemble des eaux usées des habitations non ou difficilement raccordables actuellement.

33. Demande de subvention pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement à Chaumont dans le cadre du projet « Cœur de Rochotte »

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides financières de différents organismes (Agence de l'Eau Seine-Normandie...) et à signer tous les documents administratifs relatifs à la réhabilitation de réseau d'assainissement dans le cadre du projet « Cœur de Rochotte ».

34. Demande de subvention pour les études et travaux de réhabilitation du réservoir « ZUP Rochotte »

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de réhabilitation du réservoir « ZUP Rochotte », d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides financières de l'agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil départemental et de tous autres organismes ou collectivités et à signer tous les documents administratifs relatifs à cette opération.

35. Demande de subvention pour l'achat de terrains dans les périmètres de protection immédiats (PPI)

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides financières de différents organismes (Agence de l'Eau Seine-Normandie...) afin d'acquérir les parcelles nécessaires pour clôturer les périmètres de protection immédiats, à négocier avec les propriétaires et à signer tous les documents administratifs relatifs à cette opération.

36. Demande de subvention pour les travaux de protection des périmètres de protection immédiats (PPI)

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides financières de différents organismes (Agence de l'Eau Seine-Normandie...) pour la réalisation de travaux pour la protection des captages d'eau potable et à signer tous les documents administratifs relatifs à cette opération.

→ Services Techniques

37. Tarification pour la réalisation de travaux sur le domaine public en lieu et place de propriétaires négligents

Le conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer une tarification pour toute intervention sur haie, arbre et espaces verts afin de recouvrir les frais engagés par la commune auprès du propriétaire négligent.

COMMERCE

38. Automnales 2016 - Signature d'une convention tripartite avec l'Association Chaumont en Fête, la Ville de Chaumont et l'Agglomération de Chaumont

Le Conseil décide, à l'unanimité, (Marie-Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN ne prennent pas part au vote.) :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention tripartite entre l'association, la Ville de Chaumont et l'Agglomération de Chaumont ainsi que l'avenant qui valorisera les apports en nature ;

- de dire que cet avenant fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

39. Dématérialisation : adoption de la charte d'utilisation des tablettes numériques pour les conseillers municipaux

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adopter la charte d'utilisation des tablettes numériques qui définit les modalités d'utilisation de cet outil.

ADMINISTRATION GENERALE

40- Compte rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHAUMONT, le

Le Maire,

Christine GUILLEMY